

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE VÈRE GRÉSIGNE

Par arrêté en date du 21 septembre 2020, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) intercommunal de Vère Grésigne pour une durée de 30 jours consécutifs, du 19 octobre à 9h au 18 novembre 2020 à 17h.

Ledit projet de modification du PLU intercommunal de Vère Grésigne vise notamment à ouvrir la zone AU0 au lieu-dit La Peyre en zone AU1 et fermer la zone AU1 au lieu-dit L'Escalfadou en zone AU0 sur la commune de Cahuzac sur Vère.

Au terme de l'enquête publique, la modification du PLU intercommunal de Vère Grésigne sera approuvée par délibération du conseil de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, en décidant éventuellement d'y apporter les modifications qu'il estime nécessaires ou opportunes pour tenir compte des avis émis, des observations, demandes ou propositions formulées lors de l'enquête et du rapport et de l'avis motivé du Commissaire enquêteur.

Madame Catherine Fuertes a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par M. Le Président du Tribunal Administratif, par décision n° E20000060/31 en date du 03/08/2020 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Toulouse.

Le dossier du projet de modification du PLU intercommunal de Vère Grésigne et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par Madame le commissaire enquêteur destiné à recueillir les observations du public, seront déposés et mis à la disposition du public, pendant 30 jours consécutifs, du 19 octobre 2020 à 9h00 au 17 novembre 2020 à 17h00 au siège de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet aux jours et heures habituels d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 ainsi qu'à la mairie de Cahuzac sur Vère, aux jours et horaires habituels d'ouverture de la mairie : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, excepté le jeudi après-midi.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique, portant les présentes indications à la connaissance du public, sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans au moins deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le Département.

Cet avis sera affiché notamment au siège de la communauté d'agglomération et à la Mairie de Cahuzac sur Vère et sur l'ensemble des panneaux d'affichage dont dispose la commune de Cahuzac sur Vère, dans chacun des lieux d'enquête publique et publié par tout autre procédé en usage dans la commune. Cet avis sera notamment affiché sur les sites concernés par la présente modification du PLU ou à proximité immédiate de ceux-ci, visible depuis la voie publique. Le dossier d'enquête et l'avis d'enquête seront également publiés sur les sites internet de la commune de Cahuzac sur Vère : [www.cahuzac-sur-vere.fr](http://www.cahuzac-sur-vere.fr) et de la communauté d'agglomération : [www.gaillac-graulhet.fr](http://www.gaillac-graulhet.fr).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Monsieur le Président, Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, Técou BP 80133 – 81604 Gaillac Cedex.

Des observations écrites pourront être adressées à Madame le commissaire enquêteur en Mairie de Cahuzac sur Vère – place Hautpoul – 81140 Cahuzac sur Vère, pendant toute la durée de l'enquête publique.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à [mairie.cahuzacsurve@wanadoo.fr](mailto:mairie.cahuzacsurve@wanadoo.fr).

Madame le commissaire enquêteur recevra le public en Mairie de Cahuzac sur Vère :

- Le lundi 19 octobre 2020 de 9 heures et 12 heures,
- Le vendredi 06 novembre 2020 de 14 heures à 17 heures,
- Le mercredi 18 novembre 2020 de 14 heures à 17 heures.

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos et signés par Madame le commissaire enquêteur

Le rapport et les conclusions motivées de Madame le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, durant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture, en Mairie de Cahuzac sur Vère et sur le site internet de la commune de Cahuzac sur Vère: [www.cahuzac-sur-vere.fr](http://www.cahuzac-sur-vere.fr) et de la communauté d'agglomération : [www.gaillac-graulhet.fr](http://www.gaillac-graulhet.fr).

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de ces pièces auprès de la communauté d'agglomération ou de la mairie de Cahuzac sur Vère.

La Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet Le Nay 81600 TECOU, personne morale de droit public, est responsable de toute décision relative à la modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) intercommunal de Vère Grésigne, notamment pour conduire la présente enquête publique.

Toute information sur le dossier d'enquête peut être demandée auprès de communauté d'agglomération Gaillac Graulhet, service urbanisme ou à la mairie de Cahuzac sur Vère.